



Déclaration de la FSU au CSE du 17 novembre 2020

Le meurtre abject de Samuel Paty, assassiné pour avoir fait son métier, a sidéré l'ensemble de la communauté éducative par sa monstrueuse absurdité et son atroce violence. A nouveau, il illustre la sombre détermination de ceux qui veulent imposer au monde la domination de principes liberticides et obscurantistes guidés par l'ignorance, la haine et la violence. Une telle vision est radicalement opposée à notre conception de l'éducation dont l'ambition est de construire une liberté de juger et de choisir fondée sur la raison, l'esprit critique et la culture commune. En rendant hommage à Samuel Paty, les agent-es du primaire à l'université ont affirmé leur attachement profond à cette vision démocratique de l'éducation qu'il incarnait au quotidien dans l'exercice de son métier.

Cependant, les vaines hésitations du ministre ont contribué, in fine, à produire les pires conditions de l'hommage rendu, le 2 novembre, dans les écoles, collèges et lycées en niant qu'il nécessitait un temps de réflexion et de concertation collective. L'autoritarisme et le mépris du ministre ont dans ce contexte été encore plus évidents et insupportables.

Cette attitude du ministère a été dans bien des écoles et établissements, le déclencheur de la colère des enseignant-es qui couvait depuis plusieurs mois et qui a débouché sur la journée d'action du 10 novembre appelant à la grève sanitaire.

La FSU rappelle ici, encore un fois, les obligations de l'État à l'égard de ses agent-es qui doivent être protégé-es dans tous les cas de figure, cela est vrai dès qu'une menace est proférée à leur égard, cela est vrai aussi dans le contexte pandémique que nous connaissons depuis la rentrée de septembre.

En la matière, les choix opérés par le ministre et ce malgré les nombreux avertissements de la FSU, ont été catastrophiques. Encore aujourd'hui, malgré l'évidence, il nie le fait que l'ouverture des écoles et établissements scolaires sans les mesures appropriées, ont participé de manière évidente à la propagation du virus.

En matière de protocole sanitaire, les hésitations du ministre et la volonté de minorer les mesures contraignantes en matière d'hygiène sont irresponsables. Elles ne permettent pas réellement de garantir le maintien d'un enseignement en présentiel pour tous en protégeant les agent-es et les élèves.

Seule la mobilisation des personnels et des élèves a permis la mise en place de groupes à effectif réduit en lycée permettant de mieux mettre en œuvre les gestes barrières. Il faut maintenant que le ministre étende rapidement cette possibilité à l'ensemble des établissements scolaires en excluant ni les collèges ni les écoles. Mais nous rappelons aussi que tout protocole sanitaire doit faire l'objet d'une consultation de la communauté éducative, en conseil d'école ou d'administration.

Que ce soit sur le plan sanitaire comme sur le plan éducatif, les enseignant-es et les élèves ont besoin de lisibilité. Il est intolérable qu'aucune annonce ne soit faite sur l'adaptation des examens dans la voie professionnelle pour la session 2021. Quand le ministre recevra-t-il les organisations syndicales sur cette question ?

Concernant l'ordre du jour de ce CSE, peut-on accepter que des textes sur des modifications de programme, qui doivent être appliqués pour la rentrée 2020, soient présentés par le ministère plus de deux mois après la rentrée ?

Et comment le ministère peut-il envisager de mettre en place, dès cette année, la nouvelle attestation en fin de première professionnelle qui doit prendre en compte notamment, l'évaluation du chef d'œuvre et des PFMP, alors que l'ensemble des enseignements en lycée professionnel est bouleversé par la crise sanitaire et que les élèves ont du mal à trouver des entreprises pour effectuer les PFMP ? Dans ce contexte, ils nous semblent raisonnable de reporter l'application de ces textes pour la rentrée 2021.

La FSU exige de nouveau le retrait immédiat des sanctions prononcées à l'encontre de nos camarades de Melle, et l'arrêt total de la répression antisyndicale et des mesures et procédures engagées contre tous les personnels ayant participé à des actions syndicales contre les réformes et le Bac Blanc, à Melle comme ailleurs.

Monsieur le ministre, faire le choix de l'éducation n'est pas compatible avec une volonté politique obnubilée par la réduction de la dépense publique. Si nous voulons une école capable de faire face à la crise sanitaire et économique, capable de former des citoyen-nes émancipé-es, capable de faire front aux pressions obscurantistes, capable de démocratiser l'accès aux savoirs et à la culture commune, il faut que l'État investisse de manière massive de la maternelle au supérieur.

La dégradation continue des moyens humains, le recours à des emplois précaires, la diminution du temps d'enseignement ne pourra, s'ils restent la ligne politique à venir, que contribuer à fragiliser l'école et l'enseignement supérieur et ses personnels.

La politique éducative ne peut se satisfaire de discours : elle doit être accompagnée de choix ambitieux se traduisant par des moyens réels. La loi de finances 2021 prévue pour les deux ministères (Éducation nationale et Enseignement supérieur) est loin de répondre à ces exigences. Elle n'offrira ni la possibilité de faire baisser les effectifs d'élèves et d'étudiant-es dans les classes, ni celle de développer la formation, ni celle de reconnaître le travail des personnels par des mesures de revalorisation significatives.

Dans le contexte que nous connaissons comment pouvez-vous encore envisager de supprimer des postes pour la rentrée prochaine dans les établissements scolaires ? Cette politique n'est plus acceptable pour personne. Comme pour les autres secteurs l'éducation, de la maternelle au supérieur, a besoin d'un plan d'urgence pour faire face à son désinvestissement chronique et à sa dégradation amplifiée par la crise sanitaire.